

Maitre d'ouvrage :

Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne

Bâtiment Galiléo
20, rue Atlantis – ESTER Technopole
87068 Limoges Cedex

Création de deux panneaux d'exposition



Cahier des charges

Date et heure limite de réception des offres : 9 août 2024 à 16h

SOMMAIRE

| | |
|--|----------|
| 1. PREAMBULE | 3 |
| 2. OBJET DE LA PRESTATION | 3 |
| 2.1. OBJECTIFS DE LA PRESTATION | 4 |
| 2.2. MISSIONS DU PRESTATAIRE | 4 |
| 2.3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES | 5 |
| 3. CONDITIONS D'EXECUTION DE LA MISSION | 5 |
| 3.1. ANIMATION ET PILOTAGE..... | 5 |
| 3.2. ETAPES DE VALIDATION | 6 |
| 3.3. CALENDRIER ET DUREE DE LA MISSION | 6 |
| 3.4. LIVRABLES ATTENDUS | 6 |
| 3.5. PROPRIETES DES LIVRABLES | 6 |
| 4. PRESENTATION DES OFFRES | 6 |
| 4.1. CONTENU DE L'OFFRE | 6 |
| 4.2. CRITERES DE SELECTION DES OFFRES | 7 |
| 4.3. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES..... | 7 |
| 5. MODE DE REGLEMENT DU MARCHE | 8 |
| 6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES | 8 |
| 7. ANNEXE : APERÇU DES PANNEAUX EXISTANTS | 9 |

1. PREAMBULE

L'Établissement public territorial du bassin de la Vienne (EPTB Vienne) a pour objectif de faciliter, à l'échelle du bassin de la Vienne (21 000 km² à cheval sur 3 régions), l'action des collectivités et plus globalement des acteurs de l'eau en faveur la gestion équilibrée de la ressource en eau.

A ce titre il assure un rôle général de coordination, d'animation, d'information et de conseil dans ses domaines et son périmètre de compétence.

Sur le plan statutaire, l'EPTB Vienne, est un regroupement de collectivités (syndicat mixte ouvert), composé des régions Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire, des départements de l'Indre-et-Loire, de la Vienne, de la Creuse et de la Charente, des communautés urbaines de Grand Poitiers et de Limoges Métropole, de la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut, de la communauté d'agglomération du Grand Guéret, des communautés de communes Charente Limousine et Vienne et Gartempe, et de l'EPAGE-SABV.

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

2. OBJET DE LA PRESTATION

Afin de compléter ses outils de communication, l'EPTB Vienne souhaite créer deux nouveaux panneaux d'exposition. Ces panneaux doivent s'inscrire dans la continuité des neuf panneaux déjà existants (voir annexe) et former un ensemble cohérent en termes de design, de mise en page et de charte graphique. L'objectif est de présenter des connaissances locales sur le changement climatique.

Thématique des Panneaux :

● Panneau 1 : Résultats de l'étude sur le changement climatique

Ce panneau présentera les connaissances acquises sur le changement climatique au sein du bassin de la Vienne, issues d'une étude réalisée en 2021-2022 par l'EPTB Vienne. Il mettra en avant que le changement climatique est déjà en marche sur notre territoire, le rôle de l'eau comme marqueur du changement climatique, les projections futures basées sur cette étude.

● Panneau 2 : Stratégies d'adaptation au changement climatique

Ce panneau présentera les stratégies mises en place pour faire face aux impacts du changement climatique sur notre territoire Il évoquera la nécessité de fixer des règles pour le partage de la ressource en eau et les mesures nécessaires pour une distribution équitable. Il mettra également en avant les actions concrètes impulsées par l'EPTB Vienne, à travers la publication de guides et l'accompagnement des acteurs locaux, pour favoriser la sobriété des usages et les solutions fondées sur la nature.

Les panneaux doivent être conçus en respectant les dimensions et les spécifications techniques des neuf panneaux existants pour assurer une homogénéité visuelle et structurelle. Chaque panneau doit être attrayant, informatif et facile à comprendre pour le public. Les éléments graphiques (couleurs, polices, logos) doivent être conformes à la charte graphique de l'EPTB Vienne.

2.1. Objectifs de la prestation

L'objectif de ces panneaux est de sensibiliser le public et les acteurs locaux aux enjeux du changement climatique sur le bassin de la Vienne et de présenter de manière pédagogique et convaincante les stratégies d'adaptation mises en œuvre. Ils doivent permettre une meilleure compréhension des impacts du changement climatique et des mesures prises pour y faire face, favorisant ainsi l'engagement de tous dans une démarche de résilience.

Le public visé est varié. Il peut s'agir d'un public averti lors de forums ou colloques, du grand public lors de réunions d'information, ou d'élus lors de réunions de comité de pilotage de programmes territoriaux. Ainsi, le message à transmettre à travers ces panneaux doit être compris par tous. Il devra ainsi intégrer plusieurs degrés d'information.

Cette exposition est principalement utilisée par l'EPTB Vienne mais est également mise à disposition d'autres structures.

2.2. Missions du prestataire

Dans le cadre de ce projet, le prestataire est chargé de concevoir, produire et livrer deux nouveaux panneaux d'exposition pour l'EPTB Vienne, en accord avec les spécifications détaillées fournies et en préservant la continuité esthétique avec les neuf panneaux déjà en place.

Les missions du prestataire seront les suivantes :

● Conception et mise en page :

Réaliser la mise en page des visuels en utilisant les illustrations et les textes fournis par l'EPTB Vienne. Le prestataire aura la liberté de reformuler le contenu textuel pour l'adapter au mieux au support de communication visé et pour s'assurer de la clarté et de l'efficacité de la communication.

Proposer, si nécessaire, des illustrations complémentaires pour enrichir le visuel et renforcer le message des panneaux.

Une reconception des illustrations, cartes, graphiques, sera proposée si nécessaire pour harmoniser et rendre attractifs les visuels.

● Adaptation graphique :

Intégrer et adapter les contenus tout en respectant la charte graphique existante de l'EPTB Vienne. Un CD sera fourni à l'EPTB Vienne. Il rassemblera les éléments nécessaires à la création des visuels (éléments graphiques, références codes couleurs et police, maquette des supports) et la restitution finale en PDF (haute définition et basse définition) et AI (Illustrator) (et/ou indd (Indesign)).

● Production et impression :

Imprimer les panneaux en quadrichromie recto, assurant ainsi une qualité visuelle optimale. Fabriquer les panneaux en respectant les dimensions et les spécifications techniques des panneaux existants pour garantir l'uniformité de l'ensemble de l'exposition.

● Livraison :

Assurer la livraison des panneaux finis sur les sites désignés par l'EPTB Vienne.

🟡 Engagement collaboratif :

Travailler en étroite collaboration avec l'EPTB Vienne tout au long du processus pour s'assurer que les panneaux répondent aux objectifs de sensibilisation et d'éducation concernant les enjeux du changement climatique.

Plusieurs propositions pourront être nécessaires jusqu'à validation du maître d'ouvrage.

Réaliser une revue préliminaire des panneaux existants pour garantir la cohérence stylistique et informatique de tous les éléments de l'exposition.

2.3. Caractéristiques techniques

🟡 **Panneaux d'exposition**

| | |
|--|---|
| Caractéristiques générales | Transportable en voiture Facile à monter et démonter Solide et stable Peu encombrant même une fois monté Utilisable en extérieur ponctuellement |
| Dimensions | Largeur 85 cm, hauteur 200 cm |
| Structure* | Enrouleur + pied |
| Poids total (structure + toile + sac) | < 4,5 kg |
| Toile | Lavable, résistant aux UV |
| Accessoires | 2 Housses de transport individuelles <i>et éventuellement en option une valise pour le transport de plusieurs panneaux</i> |
| Impression | Quadrichromie recto |
| Nombre total de panneaux | 2 |

Le prestataire a la possibilité de proposer comme variante un autre type de structure tout en respectant les autres caractéristiques techniques. Ainsi, seules les variantes concernant uniquement le type de structure seront prises en considération. La présentation d'une variante doit être argumentée et supplémentaire à l'offre de base.

Les prestataires devront prendre connaissance des panneaux existants (voir annexe) afin de garantir la cohérence et l'harmonie visuelle de l'ensemble de l'exposition.

3. CONDITIONS D'EXECUTION DE LA MISSION

3.1. Animation et pilotage

L'EPTB Vienne sera l'interlocuteur principal pour le prestataire tout au long du projet.

Une réunion de lancement sera organisée au début de la mission pour clarifier les attentes et les détails du projet. Des communications régulières, par téléphone, courriel ou autres moyens appropriés, seront maintenues pour assurer le bon déroulement de la prestation. Des réunions supplémentaires pourront être organisées selon les besoins pour discuter de l'avancement du projet et ajuster les détails si nécessaire.

3.2. Etapes de validation

Le projet se décline en plusieurs étapes nécessitant une validation du maître d'ouvrage :

- Mise en page des panneaux d'exposition (plusieurs propositions pourront être nécessaires jusqu'à validation du maître d'ouvrage) ;
- Fabrication et livraison des panneaux.

Des prémaquettes (jusqu'à 3 par visuels), des sorties couleurs et l'envoi de PDF seront communiqués à l'EPTB Vienne pour pouvoir procéder aux corrections.

3.3. Calendrier et durée de la mission

Les panneaux doivent impérativement être livrés le 30 septembre 2024.

La mission sera achevée à la remise de l'ensemble des éléments décrits au point suivant.

3.4. Livrables attendus

Les éléments suivants seront fournis par le prestataire :

- Panneaux d'exposition sur leur support et dans leur sac de transport
- Fichiers natifs de l'ensemble des réalisations (panneaux et option le cas échéant), compatibles avec la suite Adobe CS4 et en pdf HD ;
- Documents de description du montage et de l'entretien des supports le cas échéant.

3.5. Propriétés des livrables

L'EPTB Vienne sera l'unique propriétaire de tous les droits sur l'ensemble des productions réalisées dans le cadre de cette consultation, et sur tous les livrables.

4. PRESENTATION DES OFFRES

4.1. Contenu de l'offre

Le candidat remettra :

- Son offre datée et signée explicitant de manière précise :
 - Fiche technique détaillée, incluant les dimensions, matériaux utilisés, et spécificités techniques. Justifications détaillées des choix techniques.
 - La méthodologie de travail notamment concernant les échanges entre le maître d'ouvrage et le prestataire ; Description précise des processus d'échange d'informations et de validation avec le maître d'ouvrage, y compris la fréquence et les moyens de communication (réunions, rapports d'étape, etc.). Mécanismes prévus pour la gestion des ajustements et des modifications demandées par le maître d'ouvrage.
 - Les conditions de remplacement du matériel (durée de garantie d'un minimum de 3 ans, modalités d'intervention pour les réparations ou remplacements éventuels...)
 - Un calendrier prévisionnel d'exécution de la prestation.

- La liste des références et des réalisations de moins de 3 ans que le prestataire a mené dans le domaine concerné.
- La composition de l'équipe chargée de la prestation : qualification, expérience et compétences des personnes et organisation de l'équipe.
- Les moyens techniques dont dispose le candidat pour réaliser la prestation : matériel informatique, logiciels, ...
- Un devis détaillé intégrant l'ensemble des coûts relatifs à la prestation.
- Le cahier des charges daté et signé.

Le candidat, dont l'offre sera retenue, remettra les attestations et certificats délivrés par les organismes compétents prouvant qu'il a satisfait aux dites obligations ainsi qu'un relevé d'identité bancaire et un extrait Kbis le cas échéant.

4.2. Critères de sélection des offres

Les offres seront évaluées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

1 – Valeur technique de la note méthodologique– coefficient 3

- Adéquation de l'offre avec la commande, caractéristiques techniques (qualité) du livrable
- Méthode de travail et d'échanges, service après-vente
- Temps consacré à la prestation, délai de réalisation

2 – Moyens mis en œuvre, compétences et références – coefficient 2

- Profil, diplôme(s), expérience(s)
- Moyens techniques mis à disposition
- Références

3 – Coût– coefficient 1

Au cours de l'examen des offres, des précisions et des renseignements complémentaires pourront être demandés au prestataire sur son offre. Une négociation pourra éventuellement avoir lieu à l'issue de l'analyse des offres avec les 3 premiers candidats.

4.3. Conditions d'envoi et de remise des offres

Le candidat devra transmettre son offre en respectant les conditions suivantes :

- Date et heure limite de remise des offres : Les offres doivent être envoyées au plus tard le vendredi 9 août 2024 à 16 h 00, heure limite de rigueur. Toute offre reçue après cette date et heure sera automatiquement rejetée.
- Mode de transmission : Les offres devront être transmises exclusivement par voie électronique à l'adresse e-mail suivante : l.huguet@eptb-vienne.fr. Aucune offre transmise par un autre moyen (courrier postal, fax, remise en main propre, etc.) ne sera acceptée.

● **Accusé de réception** : À la réception de l'offre, un accusé de réception électronique sera envoyé au candidat. Il est de la responsabilité du candidat de s'assurer qu'il reçoit cet accusé de réception. En l'absence de ce dernier, il est recommandé au candidat de contacter Mme Line HUGUET pour vérifier la bonne réception de son offre.

● **Format des documents** : Les offres doivent être présentées sous format PDF. De plus, les fichiers doivent être clairement nommés en indiquant le nom du candidat et l'objet de l'offre.

● **Confidentialité et sécurité** : Les candidats doivent s'assurer que leur offre est transmise de manière sécurisée pour éviter toute interception ou altération des documents. Les candidats sont responsables de la confidentialité de leur offre jusqu'à sa réception par le destinataire.

● **Intégrité des documents** : Il est recommandé aux candidats de vérifier l'intégrité de leurs documents avant l'envoi. Tout document corrompu ou illisible sera rejeté.

En soumettant leur offre, les candidats acceptent les conditions ci-dessus et reconnaissent que toute offre ne respectant pas ces conditions sera automatiquement rejetée.

5. MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ

Après réception et livraison des livrables, le règlement sera effectué par mandat administratif dans un délai de 30 jours.

6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Tout renseignement complémentaire est à demander auprès de :

● Mme Line HUGUET : l.huguet@eptb-vienne.fr – 05 55 02 02 51

Lu et approuvé par le contractant,
A....., le.....

Cachet et Signature,

7. ANNEXE : APERÇU DES PANNEAUX EXISTANTS



L'Établissement public territorial du bassin de la Vienne – EPTB Vienne

L'EPTB Vienne est un établissement public spécialisé dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin de la Vienne.

Le bassin de la Vienne

Le bassin de la Vienne en quelques chiffres :

- 21 207 km²
- 17 000 km de cours d'eau
- 1 030 240 habitants
- 2 régions
- 6 départements
- 656 communes



L'EPTB en action

Il assure des missions d'information, de conseil, d'animation et de coordination ou de maîtrise d'ouvrage.

- Les actions territoriales :**
 - Il intervient dans le domaine de la planification de la gestion de l'eau dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Vienne (SAGE Vienne). Sous un angle plus opérationnel, il assure une assistance technique et juridique aux porteurs de projet (collectivités ou associations), notamment en faveur de la mise en place des comités territoriaux (programmes d'action plurifonctionnels).
- Les actions éducatives :**
 - Par ailleurs, l'EPTB Vienne pilote différents dispositifs thématiques :
 - Animation d'une stratégie éducatif
 - Appel à la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme
 - Animation d'un programme d'action de prévention des inondations
 - Animation d'une démarche participative dédiée aux poissons migrateurs
 - Contribution d'un dispositif de gestion des plantes aquatiques envahissantes
 - Conception et gestion d'un observatoire sur l'eau et les milieux aquatiques du bassin de la Vienne

Composition et partenaires de l'EPTB Vienne

L'EPTB Vienne est un syndicat mixte regroupant sept collectivités adhérentes :

- Les Départements de la Charente-Maritime, de la Vendée et de la Loire-Atlantique
- Les Départements de la Charente, de la Vienne et de l'Indre-et-Loire
- Les Communautés d'agglomération du Grand Poitiers et du pays Châtelleraudais

Les Fonctions de préfiguration :

- des partenaires des collectivités adhérentes ;
- de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- de l'État.

www.eptb-vienne.fr



Economiser l'eau : l'affaire de tous

Le bassin de la Vienne face aux déficits en eau

Bien que le bassin de la Vienne reflète généralement une image d'abondance en eau, pendant la période estivale, des arrêtés de restriction sont adoptés quasiment chaque année et plus particulièrement dans les départements de la Vienne, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire.

La nécessité d'économiser la ressource en eau

Les changements de prélèvements et ressources en eau peuvent entraîner l'assèchement des rivières et la baisse du niveau des nappes. La pénurie d'eau a donc des conséquences importantes sur les usages tels que l'eau potable, l'agriculture mais également la vie animale et végétale.

La réduction de la consommation en eau présente avec plusieurs intérêts :

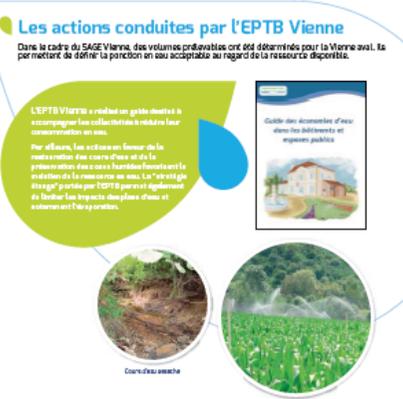
- Un intérêt économique : avec une réduction de la facture d'eau qui peut, suivant les efforts réalisés, atteindre de 15 à 40 %.
- Un intérêt écologique : la vie aquatique bénéficie d'une ressource en eau plus abondante.
- Un intérêt social : car économiser l'eau c'est préserver la ressource pour soi et les générations suivantes.

Les actions conduites par l'EPTB Vienne

Dans le cadre du SAGE Vienne, des volumes prioritaires ont été déterminés pour la Vienne aval. Ils permettent de définir la portion en eau acceptable au regard de la ressource disponible.

L'EPTB Vienne a réalisé un guide destiné à accompagner les collectivités à réduire leur consommation en eau.

Par ailleurs, les actions favorables de la réduction des consommations et de la préservation des cours d'eau et de la prévention des inondations sont la priorité absolue pour l'EPTB pour également limiter les impacts des plans d'eau et assurer leur gestion.



Cours d'eau asséché

Culture irriguée

www.eptb-vienne.fr



Pourquoi restaurer les milieux aquatiques ?

La dégradation physique des cours est l'un des principaux obstacles à l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques du bassin de la Vienne, devant les problèmes de quantité ou de qualité. Cette détérioration de la morphologie des cours d'eau a des répercussions importantes sur le fonctionnement et la qualité des milieux aquatiques. En particulier, un cours d'eau dégradé sera moins apte à satisfaire les usages attendus (production d'eau potable, pêche, baignade...).

Qu'est-ce que la morphologie ?

La morphologie fait référence à la structure des cours d'eau (pente, dynamique, caractéristiques du lit, des berges, ...). Ainsi, la dégradation de la morphologie se caractérise par la modification du lit des cours d'eau (incision, curage...), par la présence de barrages ou seuils et par la détérioration des berges.

Situation sur le bassin de la Vienne

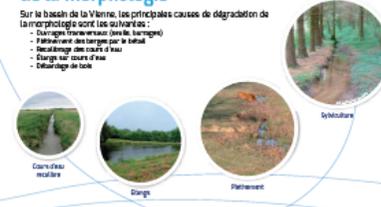
Les 3/4 des cours d'eau du bassin de la Vienne présentent une altération de leur morphologie.



Des exemples de dégradation de la morphologie

Sur le bassin de la Vienne, les principales causes de dégradation de la morphologie sont les suivantes :

- Curages intempestifs (sans baignage)
- Retraitement des berges par le battant
- Reculage des cours d'eau
- Changement de cours d'eau
- Entassement de bois



Cours d'eau asséché

Dirige

Retraitement

Déboisement

www.eptb-vienne.fr

Des actions en faveur de la restauration des cours d'eau

La restauration de la morphologie nécessite de mettre en place une gestion intégrée de la ressource en eau afin de prendre en compte l'ensemble des fonctions des milieux aquatiques et les usages liés à l'eau. Aux actions curatives, doivent être associées des actions préventives telles que la bonne gestion des berges et des étangs, afin de corriger les désordres constatés.

Des dispositifs en faveur de la restauration de la morphologie

Cette gestion intégrée de la ressource en eau s'inscrit dans l'axe d'actions convenus des SAGE et les contrats territoriaux :

- Les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ont pour vocation de définir une stratégie d'actions et des objectifs précis de gestion de l'eau sur un territoire donné.

Le SAGE Vienne définit des dispositions et règles en faveur de la préservation des milieux et de la restauration de la continuité écologique.

Les contrats territoriaux sont des programmes d'actions ayant pour but de réduire les différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques. 90% du bassin de la Vienne est couvert par des contrats territoriaux.



Exemples d'actions pour restaurer ou préserver la morphologie des cours d'eau

- Utiliser le plâtre blanc de betch sur les berges ou dans les cours d'eau :
 - abreuvoirs
 - passages à gué
 - clôtures

- Restaurer la continuité écologique :
 - aménagement ou surélevage de seuils
 - gestion des ouvrages
 - effacement d'usage

- Restaurer la lit des cours d'eau :
 - restauration de la diversité
 - apport de graviers



Passage à gué



Seuil en construction



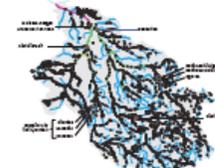
Point d'abreuvement



Passage à gué en construction

Le bassin de la Vienne : un fort potentiel d'accueil des poissons migrateurs

Pour accomplir complètement leur cycle de vie, les poissons migrateurs amphihalins se déplacent entre l'eau douce et la mer. Nécessitant un habitat et une eau de qualité, ils constituent des indicateurs privilégiés du bon état des cours d'eau. Néanmoins, au cours de leur périple, les poissons migrateurs s'exposent à de nombreuses difficultés : obstacles, pollution, manque d'eau...



évaluation du bon état de continuité écologique de la Vienne

- Avant 1989
- Après 1989
- Après 2000
- Après 2010

- Zone de continuité écologique
- Zone de restauration
- Zone de préservation

L'EPTB Vienne participe à la coordination des programmes d'actions initiés par les maires de bassin de la Vienne. Il assure aussi l'accompagnement des collectivités ou des propriétaires d'ouvrages pour restaurer la continuité écologique. Il s'agit également des contrats "poissons migrateurs" sur la Vienne et la Gartempe.

Les poissons migrateurs du bassin de la Vienne

Les caractéristiques naturelles du bassin de la Vienne et sa relative proximité avec l'océan sont propices à l'accueil de nombreux poissons migrateurs.

- Il accueille ainsi les espèces suivantes :
- Saumon Atlantique
 - Truite de mer
 - Grande Alose Atlantique
 - Anguille
 - Langprole marine

Afin d'assurer le suivi de ces espèces, l'association Loire grands migrateurs (LOGRAM) gère plusieurs stations de comptage sur le bassin et réalise des études spécifiques.

Le bassin de la Vienne : un territoire attractif pour les poissons migrateurs

Le bassin de la Vienne a connu jusqu'au 19^{ème} siècle d'importantes populations de poissons migrateurs. Mais à partir du début du 20^{ème} siècle, l'édification de nombreux barrages a limité voire bloqué l'accès des espèces aux zones de reproduction.

Des programmes d'actions et de restauration ont alors été engagés à partir des années 1990, afin d'enlever ce obstacle. Depuis l'aménagement du barrage de Mazière Noires en 1999, la dynamique engagée a permis l'aménagement d'ouvrages significatifs du bassin de la Vienne ce qui a permis une recolonisation progressive du bassin par les poissons migrateurs.

Ainsi aujourd'hui, le bassin de la Vienne accueille plus de 50% des aloses et plus de 90% des langproles marines comptabilisées sur le bassin de la Loire.



Les zones humides : des milieux fragiles

En France, 2/3 des zones humides ont disparu au cours du 20^{ème} siècle, pourtant elles jouent des rôles bénéfiques pour le bon fonctionnement de nos territoires. Représentant plus de 9% de la surface du bassin de la Vienne, les zones humides contribuent incontestablement à la richesse et à l'identité du territoire. Leur préservation relève d'une responsabilité collective.

Qu'est-ce qu'une zone humide

Les zones humides sont définies par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Il en existe différents types sur le bassin de la Vienne : tourbières, landes et prairies humides, prairies à joncs...

Ce sont des milieux qui remplissent de nombreuses fonctions utiles aux équilibres naturels et aux activités humaines.

Services rendus par les zones humides

- Écrêtement des crues et soutien d'étiage : Zones tampon pour le ralentissement et le stockage des eaux lors de crues.
- Rechargement des nappes et maintien de l'eau dans les cours d'eau.
- Épuration naturelle : Rôle de filtre qui retient et transforme les polluants.
- Réservoir de biodiversité : Habitats de choix pour de nombreuses espèces animales et végétales.
- Valeur économique (agriculture, tourisme...) : parthénaires et d'accueil : Supports de nombreux loisirs (chasse, randonnée...), elles offrent une valeur patrimoniale contribuant à l'attrait du territoire et sont des lieux privilégiés pour l'éducation et la sensibilisation à l'environnement.



Des causes de dégradation multiples

Diverses activités humaines engendrent la dégradation des zones humides :

- Drainage, rivières en culture
- Comblement, réhabilitation
- Schémas de drainage agricole
- Prélevements abusifs
- Pollution



Les zones humides : Comment agir pour les préserver ?

Mieux les connaître pour mieux les protéger

Effectuer des inventaires de zones humides permet de mieux les localiser et d'évaluer leur fonctionnement et leur rôle.
L'EPTB Vienne met à disposition, sur son site Internet www.eptb-vienne.fr, un inventaire des zones à dominante humide.

Préservation par les collectivités

Les collectivités disposent de plusieurs leviers pour faciliter la préservation des zones humides de leur territoire :

- Prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT) ;
- Adaptation des projets d'aménagement en tenant compte de la présence des zones humides, voire en utilité et les services rendus de la zone humide pour la gestion des eaux plus saines par exemple ;
- Acquisition de zones humides dans le but d'une valorisation pédagogique et touristique, d'une conservation en l'état ou encore d'un bail agricole.

De plus de la mise à disposition, l'EPTB Vienne apporte une assistance aux communes pour améliorer la prise en compte des zones humides dans les Plans locaux d'urbanisme.



Préservation par des activités agricoles et sylvicoles adaptées

Sur un territoire en grande partie dédié à l'élevage, la présence de zones humides agricoles permet d'atténuer les effets des sécheresses estivales.

Quelques exemples d'activités à privilégier :

- Pâturer les parcelles d'aménagement de bétail de façon à ne pas nuire au fonctionnement de la zone humide ;
- Privilégier les réseaux de rigoles (tranchées peu profondes) face au drainage ;
- Concevoir l'activité pastorale extensive dans les milieux ;
- Adapter les méthodes d'exploitation agricole au contexte humide : pas de circulation d'équipement directement dans la zone humide en période pluvieuse, pas de stockage de foin dans la zone humide...



Les étangs du bassin de la Vienne

Le bassin de la Vienne se distingue au niveau national par une densité d'étangs particulièrement forte.

Plus de 19 000 étangs sur le bassin de la Vienne !

Plus de 19 000 étangs de plus de 1 000 m², dont la plupart ont un statut privé, sont répartis sur le bassin de la Vienne.

Les étangs, lacs, plans d'eau font partie du patrimoine de nos régions et l'apparition des plus anciens dates du Moyen Âge. Ce sont également des composantes du paysage et des espaces de détente et de loisir. De plus, ils constituent des supports d'activités économiques lorsqu'ils sont gérés dans ce sens. Enfin, certains présentent un intérêt écologique en constituant des réservoirs de biodiversité.

Des impacts significatifs

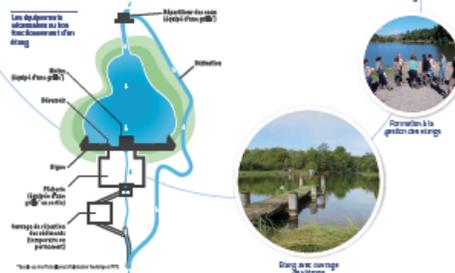
Leur abandon, leur déviation et surtout l'absence d'une gestion appropriée ont un impact sur les usages de l'eau (pêche, aquaculture, baignade), sur la qualité et sur la biodiversité :

- Réchauffement de l'eau et évaporation ;
- Destruction ou déconnexion des zones humides ;
- Exposition aux problèmes de pollution et de cyano-bactéries ;
- Perte de la continuité écologique.

Une stratégie en faveur de la gestion des étangs

Afin de limiter ces impacts, l'EPTB Vienne développe une stratégie de gestion des étangs à destination des porteurs de contrats territoriaux. L'objectif est d'apporter des conseils aux propriétaires d'étangs afin d'améliorer l'équipement et la gestion des étangs sur le bassin de la Vienne.

Ainsi, différentes actions sont déployées dans le cadre de cette stratégie. Elles concernent notamment la formation des propriétaires de rivage, la création d'un réseau d'échange d'expériences, l'accompagnement technique des projets et la valorisation des réalisations par des actions de communication.

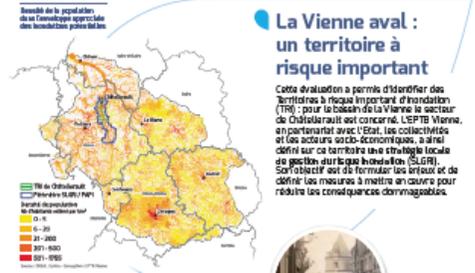


Les inondations sur le bassin de la Vienne

Les événements du passé montrent que le bassin de la Vienne est sensible au phénomène d'inondation. Par exemple, en octobre 1960, la Creuse a connu une crue exceptionnelle faisant 12 victimes à Aubusson. Poitiers a été Inondé jusqu'à la gare lors de la crue centennale du Clain en 1982. La Vienne a connu sa dernière crue centennale en 1913, mais en 1994 une forte crue (période de retour 20 ans) a impacté Châtelleraut.

Les inondations, quels risques sur le bassin ?

En application de la directive inondation de 2007, une cartographie des bassins hydrographiques des zones côtières à risque et un plan de gestion ont été établis. Sur le bassin Loire-Arno, l'évaluation du risque réalisée par la DREAL de bassin a identifié des secteurs à enjeux répartis sur tout le bassin de la Vienne avec une concentration de l'impact sur l'aval.



La Vienne aval : un territoire à risque important

Cette évaluation a permis d'identifier des secteurs à risque important d'inondation (TRI) : pour le bassin de la Vienne le secteur de Châtelleraut est concerné. L'EPTB Vienne, en partenariat avec l'Etat, les collectivités et les acteurs socio-économiques, a ainsi défini sur ce territoire une stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI). Son objectif est de formuler les enjeux et de définir les mesures à mettre en œuvre pour réduire les conséquences dommageables.



De la stratégie à l'action : le PAPI

En complément de cette stratégie, l'EPTB Vienne anime un Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) sur le secteur de Châtelleraut qui est un outil opérationnel qui définit la stratégie locale.

- L'ambition du programme inclut les mesures d'ouvrage et assure la cohérence l'efficacité et le bon déroulement des actions prévues par le PAPI ;
- Caractérisation des zones à risque ;
- La réduction du coût des dommages ;
- Le renforcement des populations exposées ;
- Le plan de travail des Riverains à Risque ;
- Le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPNRM) ;
- Le Fonds Européen de Développement Régional (FER) dans le cadre du Plan Loire.

